

Comme nous l'avons dit jeudi soir, la société de Géographie de Lille a reçu en séance solennelle M. le docteur B. Poyet, médecin de la marine dont les voyages au Spitz-Berg et au pôle Nord ont été placés parmi les plus intéressants et les plus utiles qui aient été accomplis en Arctique.

Le public nombreux avait tenu à entendre et à applaudir l'éminent explorateur. A 8 h. 1/2 M. Déjardin, vice-président, ouvre la séance : après avoir rappelé que la Société de Géographie a déjà eu la bonne fortune de recevoir des voyageurs tels que le docteur Hannan, Jules Garnier et Collard, il résume les deux explorations accomplies par M. le docteur Poyet sur remorque d'avoir bien voulu réserver à Lille sa première conférence publique.

Le docteur Poyet prend ensuite la parole et retrace avec une vive admiration le récit des voyages qu'il a faits et des difficultés qu'il lui a fallu vaincre. On sentait en lui la conviction la plus profonde de la nécessité de continuer la modération de ses jugements, son éloges mérités du général Faidherbe et sa bienveillance impatiente.

L'écrit de son premier voyage l'a amené à dire quelques mots de ces chemins de fer du Sénégal, exécutés sans doute, mais qui paraissent devoir pendant assez longtemps rester imprévisibles.

M. le docteur Poyet nous a rappelé avec une simplicité étonnante les incidents qui ont marqué sa marche vers le Myer, le passage à Kita la bataille de Du, où il fit courageusement son devoir et qui a suivi cette mémorable retraite en avant jusqu'au Niger. Des braves symphoniques et chaleureux ont accueilli le récit de cette première partie de son voyage. On aimait à applaudir autant l'énergie déployée par l'explorateur que la modération dont il faisait preuve en disant ses vérités.

Arrivant à la seconde mission qui leur a été confiée l'année dernière par M. le ministre de la marine, le Dr Poyet a raconté avec une précision et un détail pleins d'intérêt et de jeunesse gâtés par l'enthousiasme technique, par la précision des constatations, par les détails agréables et piquants de ses voyages. Nous l'avons suivi à Don Alpha, à la recherche de la source de l'eau chaude, à l'Albanie un traité de commerce en bon et due forme.

Le docteur Poyet raconte ensuite comment sur ses quatre des principaux ministres consentirent à le suivre, et à monter avec lui sur un navire, bien que n'étant jamais vu à mer. Les ambassadeurs de la République furent en surprise à Bordeaux, la cathédrale les frappant vivement : le chemin de fer les terrait. Enfin, à Paris ils furent reçus par M. le Président de la République et ratifièrent le traité que le Dr Poyet avait obtenu au nom de la France.

Cette séance simple et vivante a obtenu un plein succès. Des applaudissements ont été réservés à l'aide de la parole et ont été forcés, les marchandises détreuées, etc.

Le docteur Poyet a été reçu par M. le Président de la République et ratifièrent le traité que le Dr Poyet avait obtenu au nom de la France.

On a retiré hier, du canal de la Delle, près la Planchette, le cadavre d'un individu paraissant âgé de 25 ans.

Le corps n'avait aucune trace de blessure, et l'on ne trouva sur lui aucun papier, pouvant établir son identité.

Un concours régional agricole et diverses expositions industrielles et scolaires, ouvriront l'exposition du 27 mai à Saint-Omer.

Cette solennité industrielle durera jusqu'au 5 juin prochain.

A cette occasion le *Courrier du Pas-de-Calais* publie un supplément illustré des plus intéressants qu'il ait organisés la société de Géographie de Lille.

Le mort subite hier singulier. Vendredi matin, une boulangère de la rue de Hébutin, à Lille, Mme M., se disposait à se rendre à l'église de son mari, quand elle tomba raide morte. On ne put constater aucune attaque d'apoplexie foudroyante.

La maison Thiéry aîné et Co, 28, place du Théâtre, à Lille, est la seule maison faisant la belle collection et les vêtements sur mesure, genre grands tailleurs, 30 000 meilleur marché qu'ailleurs et garantis de première qualité.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE
Séance du vendredi 26 mai 1882

PRÉSIDENCE DE M. DE VANDROGHE. — M. HERBAST, substitut de M. le procureur de la République, occupe le siège du ministère public.

Vol de gaz à Roubaix. — Acquiescement. Nous avons relaté, il y a huit jours, les incidents d'une affaire intentée par la Compagnie du gaz au sieur Dupuy, de Roubaix, devant le tribunal correctionnel.

Nous le remercions de souvenir que l'affaire fut renvoyée au 26 courant pour l'audition de deux témoins.

Stanislas Dupuy, était de nouveau hier assis sur le banc des prévenus. Les deux témoins appelés ont été entendus.

CONCOURS HIPPIQUE DU NORD.

L'incertitude du temps n'avait arrêté aucun des amateurs qui suivent régulièrement le concours. Hier soir en a pris, car ce fut le soir même éclairci et les courses ont eu lieu sans pluie ou à peu près.

Pour le *pot de vainqueur*, cavalerie légère et cavalerie d'élite, ont été gagnés par MM. les dragons se mesurant avec MM. les chasseurs.

Cette lutte a été des plus brillantes et pleine d'intérêt pour les nombreux spectateurs.

Le 1^{er} prix a été remporté par M. de Sumbihar, monté sur un jeune *Silvencus*.

Le 2^e prix a été remporté par M. de Sumbihar, monté sur un jeune *Silvencus*.

Le 3^e prix a été remporté par M. de Sumbihar, monté sur un jeune *Silvencus*.

Le 4^e prix a été remporté par M. de Sumbihar, monté sur un jeune *Silvencus*.

Le 5^e prix a été remporté par M. de Sumbihar, monté sur un jeune *Silvencus*.

Le 6^e prix a été remporté par M. de Sumbihar, monté sur un jeune *Silvencus*.

Le 7^e prix a été remporté par M. de Sumbihar, monté sur un jeune *Silvencus*.

Le 8^e prix a été remporté par M. de Sumbihar, monté sur un jeune *Silvencus*.

Le 9^e prix a été remporté par M. de Sumbihar, monté sur un jeune *Silvencus*.

Le 10^e prix a été remporté par M. de Sumbihar, monté sur un jeune *Silvencus*.

Le 11^e prix a été remporté par M. de Sumbihar, monté sur un jeune *Silvencus*.

Le 12^e prix a été remporté par M. de Sumbihar, monté sur un jeune *Silvencus*.

Le 13^e prix a été remporté par M. de Sumbihar, monté sur un jeune *Silvencus*.

Le 14^e prix a été remporté par M. de Sumbihar, monté sur un jeune *Silvencus*.

Le 15^e prix a été remporté par M. de Sumbihar, monté sur un jeune *Silvencus*.

Le 16^e prix a été remporté par M. de Sumbihar, monté sur un jeune *Silvencus*.

Le 17^e prix a été remporté par M. de Sumbihar, monté sur un jeune *Silvencus*.

Le 18^e prix a été remporté par M. de Sumbihar, monté sur un jeune *Silvencus*.

Le 19^e prix a été remporté par M. de Sumbihar, monté sur un jeune *Silvencus*.

Le 20^e prix a été remporté par M. de Sumbihar, monté sur un jeune *Silvencus*.

Le 21^e prix a été remporté par M. de Sumbihar, monté sur un jeune *Silvencus*.

Le 22^e prix a été remporté par M. de Sumbihar, monté sur un jeune *Silvencus*.

Le 23^e prix a été remporté par M. de Sumbihar, monté sur un jeune *Silvencus*.

Le 24^e prix a été remporté par M. de Sumbihar, monté sur un jeune *Silvencus*.

Le 25^e prix a été remporté par M. de Sumbihar, monté sur un jeune *Silvencus*.

Le 26^e prix a été remporté par M. de Sumbihar, monté sur un jeune *Silvencus*.

Le 27^e prix a été remporté par M. de Sumbihar, monté sur un jeune *Silvencus*.

Le 28^e prix a été remporté par M. de Sumbihar, monté sur un jeune *Silvencus*.

Berry. — Un affreux accident, arrivé dans la journée de lundi, a jeté la consternation dans la commune de Berry, où il s'est produit.

Un cultivateur nommé Coussau, et son domestique, le sieur Langlet, étaient occupés à vider une fosse de boue, le tuyau de la pompe était cassé, Langlet descendit dans la citerne pour le déboucher ; il y était à peine depuis quelques secondes qu'il appela à secours, et tomba évanoui par les émanations putrides.

Langlet, n'ayant que son courage et son sang-froid pour se porter secours à son domestique descendit à son tour dans la fosse, mais il y tomba aussi, lui aussi, presque instantanément.

On ne réussit qu'après de longues recherches à les faire remonter à la surface. Les parents, parents embrassés, les cadavres enroulés d'immondices, il fallut les en arracher.

Roussau laissa une veuve et deux enfants dans le plus profond désespoir, il était âgé de 23 ans. Langlet était célibataire et âgé de 22 ans.

Les deux malheureux victimes ont été inhumés ensemble, mardi matin, une foule énorme suivit le convoi.

Valenciennes. — Hier matin, vers quatre heures, un marchand de bonbons de la rue de l'Escalot, le nommé Frédéric Puchart, âgé d'une cinquantaine d'années se présentant au bureau de police, les vêtements couverts de sang, et portant à la tête une large blessure. Des assistants, disant-il, étaient cachés chez lui et avaient voulu le tuer.

Assistés les agents de garde se rendirent sur les lieux et là, apprirent ce qui s'était passé.

Depuis quelque temps, Puchart, qui abuse des liqueurs fortes, montrait les signes d'aliénation mentale. Le docteur Depoter le traitait même par le chloroforme.

Or, cette nuit, sans que rien eût pu faire prévoir ce qui allait se passer, il se leva brutalement en criant au secours, et se précipita dans la rue. Il fut suivi par un individu qui, dans la rue, quoique ayant fait une chute de près de trois mètres de hauteur, il se releva et continua sa route.

On a dû le transporter à l'Hôtel-Dieu. Son état est des plus graves, car il a la cienne trépassé à plusieurs endroits.

Orchies. — Avant-hier matin un incendie a éclaté à Paumelle, dans la maison de M. Durandin, marchand de charbon. Hier, 2,500 fr., assurance 500 fr.

MAISON FONDÉE EN 1826
SPECIALITÉ DE CURAÇAO
LIQUEURS SURINES ET SIROPS
G. GENEVIER-BUNSET, 5, place St-Martin, Lille

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX
DECLARATIONS DE MARIAGES DU 26 MAI
M. Eugène Fromont, rue de la Chapelle 21, et Alfred Fromont, rue de la Chapelle 21, ont été mariés le 26 mai 1882, à l'église de St-Pierre, par M. Louis Deloit, curé de la paroisse.

DECLARATIONS DE DÉCÈS DU 26 MAI
M. Eugène Fromont, 26 ans, fils de M. Eugène Fromont, 41, rue de la Chapelle 21, est décédé le 26 mai 1882, à l'église de St-Pierre, par M. Louis Deloit, curé de la paroisse.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS
Les amis et connaissances de la famille GILLES-ROUILLON, sont priés de se rendre à l'enterrement de M. Josephine Rouillon, décédée à Valenciennes, le 25 mai 1882, à 42 ans et 6 mois, le 27 mai 1882, à 10 heures, à l'église de Valenciennes, à la maison mortuaire, rue des Fleuries.

Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église St-Martin, à Roubaix, le lundi 29 mai 1882, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred-Joseph Lefebvre, époux de M. Marie-Louise Lefebvre, décédé le 26 mai 1882, à l'âge de 32 ans, 7 mois, 12 jours, à Valenciennes, par M. Louis Deloit, curé de la paroisse.

Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église St-Martin, à Roubaix, le lundi 29 mai 1882, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Marie-Louise Lefebvre, épouse de Monsieur Alfred-Joseph Lefebvre, décédé le 26 mai 1882, à l'âge de 32 ans, 7 mois, 12 jours, à Valenciennes, par M. Louis Deloit, curé de la paroisse.

Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église St-Martin, à Roubaix, le mardi 30 mai 1882, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri Vermecke, décédé à Roubaix, le 15 mai 1881, à l'âge de 35 ans et 7 mois. Les personnes, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église St-Martin, à Roubaix, le mardi 30 mai 1882, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Philomène Dierckx, épouse de Monsieur Henri Vermecke, décédé à Roubaix, le 15 mai 1881, à l'âge de 35 ans et 7 mois. Les personnes, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église St-Martin, à Roubaix, le mardi 30 mai 1882, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Philomène Dierckx, épouse de Monsieur Henri Vermecke, décédé à Roubaix, le 15 mai 1881, à l'âge de 35 ans et 7 mois. Les personnes, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église St-Martin, à Roubaix, le mardi 30 mai 1882, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Philomène Dierckx, épouse de Monsieur Henri Vermecke, décédé à Roubaix, le 15 mai 1881, à l'âge de 35 ans et 7 mois. Les personnes, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église St-Martin, à Roubaix, le mardi 30 mai 1882, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Philomène Dierckx, épouse de Monsieur Henri Vermecke, décédé à Roubaix, le 15 mai 1881, à l'âge de 35 ans et 7 mois. Les personnes, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église St-Martin, à Roubaix, le mardi 30 mai 1882, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Philomène Dierckx, épouse de Monsieur Henri Vermecke, décédé à Roubaix, le 15 mai 1881, à l'âge de 35 ans et 7 mois. Les personnes, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église St-Martin, à Roubaix, le mardi 30 mai 1882, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Philomène Dierckx, épouse de Monsieur Henri Vermecke, décédé à Roubaix, le 15 mai 1881, à l'âge de 35 ans et 7 mois. Les personnes, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église St-Martin, à Roubaix, le mardi 30 mai 1882, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Philomène Dierckx, épouse de Monsieur Henri Vermecke, décédé à Roubaix, le 15 mai 1881, à l'âge de 35 ans et 7 mois. Les personnes, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église St-Martin, à Roubaix, le mardi 30 mai 1882, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Philomène Dierckx, épouse de Monsieur Henri Vermecke, décédé à Roubaix, le 15 mai 1881, à l'âge de 35 ans et 7 mois. Les personnes, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église St-Martin, à Roubaix, le mardi 30 mai 1882, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Philomène Dierckx, épouse de Monsieur Henri Vermecke, décédé à Roubaix, le 15 mai 1881, à l'âge de 35 ans et 7 mois. Les personnes, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église St-Martin, à Roubaix, le mardi 30 mai 1882, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Philomène Dierckx, épouse de Monsieur Henri Vermecke, décédé à Roubaix, le 15 mai 1881, à l'âge de 35 ans et 7 mois. Les personnes, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église St-Martin, à Roubaix, le mardi 30 mai 1882, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Philomène Dierckx, épouse de Monsieur Henri Vermecke, décédé à Roubaix, le 15 mai 1881, à l'âge de 35 ans et 7 mois. Les personnes, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église St-Martin, à Roubaix, le mardi 30 mai 1882, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Philomène Dierckx, épouse de Monsieur Henri Vermecke, décédé à Roubaix, le 15 mai 1881, à l'âge de 35 ans et 7 mois. Les personnes, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

rents, au quel Est du Bassin de la Campine, a été renversé par un train de manœuvres, dans l'après-midi de dimanche, et écrasé sous les roues. L'enfant est mort quelques instants après. Le cadavre a été transporté à l'hôpital. Le garde-excentrique Charles Lovet, qui avait vu tomber l'enfant, est accouru pour la sauver, mais il a été lui-même renversé et a reçu des blessures aux bras et aux jambes.

CORRESPONDANCE
Les articles publiés dans cette partie du Journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

M. Augustin Morel nous adresse la lettre suivante, que nous nous empressons de publier :
Roubaix, le 26 mai 1882.

Monsieur le Rédacteur,
Permettez-moi de compter sur votre obligeance pour la prompte reproduction de la lettre ci-après que je viens d'adresser à l'Echo du Nord.

« Monsieur le Rédacteur, je lis dans votre numéro, portant la date de ce jour, un article dans lequel votre correspondant annonce que j'ai prévu, samedi dernier, les ouvriers et ouvrières de mon peignage de laines, et j'ai ajouté que mes employés, comme les simples ouvriers, sont payés à la semaine. Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :

« Cet article me paraissant dicté par la malveillance, je vous prie de vouloir bien insérer la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :

« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :

« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :

« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :

« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :

« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :

« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :

« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :

« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :

« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :

« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :

« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :

« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :

« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :

« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :

« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :

« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :

« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :

« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :

« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :

« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :

« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :

« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :

« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :

« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :

« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :
« Je suis, en effet, prévenu par la malveillance de la réponse suivante :

marquis de Mortemart, assisté de tous les membres du conseil d'administration. Le but de la réunion était la distribution des récompenses aux jeunes artisans recommandés à la société. Noms des lauréats : 500 fr. : Alfred Labussière, relieur ; Isidor Mathiot, gainier ; Alphonse Paturot, relieur ; Mlle Eugénie Thomas, couturière ; Desiré Tuchen, horloger ; 400 fr. : Georges-Jules Rivière, bijoutier ; 350 fr. : Alfred-Victor Chevillot, cartonier ; 300 fr. : Jules Darcey, doreur ; veuve Robert, couturière ; 300 fr. : Mme Renouard, clausuriers ; Mlle Anzole, d'ampromont, lingère ; Mme Pierre Welter, couturière ; 100 fr. : Joseph Denet, menuisier.

M. Baignères a donné lecture d'un intéressant rapport qui constate la prospérité de l'œuvre. La société compte aujourd'hui 32 fondateurs économiques, six dispensaires et deux asiles de nuit : rues Saint-Jacques et Labat. Les recettes de l'exercice écoulé ont été de 305,000 francs, non compris une somme de 400,000 francs, donnée par la fondation d'un nouvel asile, rue de Grimpe.

Les dépenses s'élevaient à 306,000 francs. La société a distribué 4,900,000 portions d'aliment qui ont nécessité une dépense de 175,000 francs. Les dispensaires, qui ont coûté 50,000 francs, ont soigné 4,900 malades. Les asiles, qui ont coûté une dépense de 120,000 francs, ont soigné 1,200 enfants et 415 femmes sortant de la Maternité avec 70 enfants : rue Labat, depuis le 15 décembre : 482 femmes et 146 enfants.

Le siège social est rue d'Orléans-Saint-Honoré, 17 où l'on peut se procurer des bons d'aliments à dix centimes. Depuis sa fondation, l'œuvre a dépensé 8,900,192 fr. 83 et distribué 46,384,912 portions. Voici quelques chiffres : 1880, 20,000 portions ; 1881, 43,820 ; 1882, 82,000 ; 1883, 180,500 ; 1884, 1,008,554 ; 1885, 2,281,030.

TENTATIVE DE VOL D'ENFANT. — L'un des directeurs du théâtre de la Gaîté, M. Debruyères, vient d'être saisi par un grand malheur : on a essayé de lui enlever son enfant, une charmante fillette de cinq ans. Voici comment s'est passé ce petit drame :

Mme Debruyères, qui demeure boulevard Voltaire, profita de son temps, était descendue et s'occupait à lire, assise sur un banc, devant chez elle, pendant que sa petite fille jouait à quelques pas.

L'enfant, en s'amusan, s'était peu à peu éloignée de sa mère et finit par s'en trouver séparée de quelques centaines de pas. Alors, un peu effrayée, la fillette se mit à regarder de tous côtés pour s'orienter, lorsqu'une femme assez proprement mise lui demanda ce qu'elle cherchait, et, sur la réponse de l'enfant, elle lui prit la main en disant qu'elle allait la conduire près de sa mère, et elle l'emmena du côté de la barrière du Trône, elle la distrairait en s'arrêtant devant les boutiques et en lui achetant des bonbons et des zéaïeux.

Depuis, à la suite de la petite fille, qui s'étonnait qu'il fallût la faire de temps pour retrouver sa mère, commença à s'éloigner, et comme elle est très intelligente, elle dit à celle qui l'enlevait :

« Je suis la fille de M. Debruyères, directeur de la Gaîté, et je demeure boulevard Voltaire, 74. »

La femme s'était rassurée, un gardien de la paix se chargea de l'enfant, un autre empoigna la femme, afin d'aller dresser procès-verbal chez le commissaire de police ; mais ce ne fut pas sans peine qu'il put l'enlever, car on voulait écharper la misérable.

Enfin, on put arriver chez le commissaire, qui mit la voleuse d'enfant en état d'arrestation, et l'on reconduisit la petite fille chez ses parents.

Mme Debruyères, qui